

N° 23

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,
Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

**EXAMEN DES CREDITS
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES**

ANNEXE N° 34

MONNAIES ET MEDAILLES

Rapporteur spécial : M. Paul CHEVALLIER

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, président ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Jacques Richard, secrétaires ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexe 31) et in-8° 266.

Sénat : 22 (1964-1965).

Mesdames, Messieurs,

Le budget annexe des Monnaies et Médailles s'élèvera, en 1965, à 118.500.000 F au lieu de 135.175.000 F en 1964.

Cette diminution ne traduit pas un ralentissement dans l'activité de l'établissement : elle revêt simplement un aspect comptable, la valeur industrielle des pièces françaises fabriquées en 1965 étant globalement plus faible que celle des pièces fabriquées cette année.

Cette remarque nous conduit ainsi à examiner les recettes du budget annexe avant d'analyser ses dépenses.

*
* *

I. — Les recettes.

La comparaison entre les recettes prévues pour 1965 et celles qui figuraient dans la loi de finances pour 1964 est donnée par le tableau ci-après :

NATURE DES RECETTES	EVALUATIONS		DIFFERENCE
	Retenues pour 1964.	Proposées pour 1965.	
	(En francs.)		
Produit de la fabrication des monnaies françaises	126.375.000	107.700.000	— 18.675.000
Produit de la fabrication des monnaies étrangères	2.000.000	4.000.000	+ 2.000.000
Produit de la vente des médailles.....	6.000.000	6.000.000	»
Divers	800.000	800.000	»
Total	135.175.000	118.500.000	— 16.675.000

Deux postes présentent une différence : le produit de la fabrication des monnaies françaises qui diminue et celui de la fabrication de monnaies étrangères qui augmente.

A. — LES MONNAIES FRANÇAISES

Le programme de 1965 prévoit la frappe de 552,5 millions de pièces françaises alors que celui de 1964 prévoyait 620 millions de pièces. Les programmes initiaux ont d'ailleurs été modifiés à la suite de deux décisions prises au cours de la présente année.

D'une part, la pièce actuelle de 0,50 F — trop facilement confondue avec celle de 0,20 F ainsi que votre Rapporteur l'avait fait observer dès le début — sera retirée de la circulation et remplacée par une pièce d'un demi-franc qui sera en nickel et blanche comme la pièce d'un franc. L'administration des Monnaies et Médailles estime que tout le contingent de ces nouvelles pièces — soit 250 millions — pourra être frappé à la fin de l'année 1965.

D'autre part, dès le premier semestre 1965, sera émise une pièce de 10 F en argent qui ne remplacera pas le billet de même valeur et qui circulera concurremment avec lui. Cette nouvelle pièce en argent au titre 900/1.000, d'un diamètre de 37 mm et d'un poids de 25 grammes, aura les mêmes caractéristiques que l'ancien « écu », pièce qui a circulé pendant le XIX^e siècle et dont le type avait été créé par le graveur Augustin Dupré sous la Première République en l'an IV. Il est prévu d'en fabriquer 7,5 millions en 1965, tandis que, compte tenu des stocks de métal argent détenus par l'administration des Monnaies, la fabrication des pièces de 5 F sera plus étalée dans le temps.

Par ailleurs, la frappe des pièces de 10 et 20 centimes sera accélérée.

Votre Rapporteur ne peut que renouveler, cette année encore, les réserves qu'il a déjà plusieurs fois formulées au sujet de la frappe des pièces de un et cinq centimes qui sont d'un diamètre insuffisant. Il en résulte des confusions très regrettables, notamment pour les personnes âgées, infirmes ou atteintes de troubles visuels et pour ceux et celles dont le manque de dextérité constitue un handicap.

A la fin de l'année 1965 — et si l'on ne tient pas compte évidemment des pièces de 50 centimes qui seront retirées de la circulation — 2.538,5 millions de pièces auront ainsi été frappées, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

Programme de fabrication des monnaies françaises.

TYPE DE PIECES	NOMBRE de pièces frappées au 31 décembre 1963.	NOMBRE de pièces qui auront été frappées en 1964.	NOMBRE de pièces qui seront frappées en 1965.	NOMBRE de pièces qui auront été frappées au 31 décembre 1965.	NOMBRE de pièces qui restent à frapper le 1 ^{er} janvier 1965.
	(En milliers de pièces.)				
10 F	»	»	7.500	7.500	(1)
5 F	150.000	30.000	5.000	185.000	15.000
1 F	540.000	90.000	70.000	700.000	»
1/2 F	»	20.000	230.000	250.000	»
0,50 F	100.000	47.000	»	» (2)	»
0,20 F	238.000	100.000	70.000	408.000	217.000
0,10 F	246.000	96.000	120.000	462.000	288.000
0,05 F	277.000	124.000	»	401.000	»
0,01 F	51.000	24.000	50.000	125.000	»
Totaux.....	1.602.000	531.000	552.500	2.538.500 (2)	520.000

(1) Le plafond d'émission n'a pas encore été définitivement fixé.

(2) Les fabrications de 0,50 F sont exclues de ce total.

B. — LES MONNAIES ÉTRANGÈRES ET LES AUTRES FABRICATIONS

La loi de finances pour 1964 prévoyait la frappe de 20 millions de *pièces étrangères* ; en fait, l'Etablissement des Monnaies et Médailles en aura fabriqué, à la fin de l'année, quelque 45 millions. Le programme de 1965 porte sur 40 millions.

Par ailleurs, à la suite de la création du « Club de la Médaille » et de la publicité qui a été faite par l'Administration, la vente des *Médailles* est en progression ainsi qu'il ressort du tableau ci-après :

Produit de la vente des médailles.

	1962	1963	1964
	(En milliers de francs.)		
Premier trimestre	1.101,1	1.345,1	1.412,4
Deuxième trimestre	1.183,7	1.681,1	1.871,1
Troisième trimestre	779,4	925,4	1.105,3
Quatrième trimestre	1.512,8	1.863,7	
Total	4.577	5.815,3	

Les prévisions pour 1965 devraient donc être atteintes.

*
* *

II. — Les dépenses.

La comparaison entre les dépenses de 1964 et celles de 1965 est donnée par le tableau ci-après :

Comparaison entre les crédits ouverts par la loi de finances pour 1964 et ceux figurant dans le projet de budget de 1965.

	1964	1965			DIFFERENCES avec 1964.
		Services votés.	Mesures nouvelles.	Total.	
			(En francs.)		
I. — Crédits de paiement :					
PREMIÈRE SECTION. — Exploitation :					
— Personnel	15.611.317	17.414.293	+ 188.372	17.602.665	+ 1.991.348
— Charges sociales	2.806.949	2.973.724	+ 597.000	3.570.724	+ 763.775
— Matériel	66.439.960	66.439.960	+ 12.265.000	78.704.960	+ 12.265.000
— Versement au budget général.....	48.016.774	»	+ 18.411.651	18.411.651	— 29.605.123
	132.875.000	86.827.977	+ 31.462.023	118.290.000	— 14.585.000
Amortissement (à déduire).....	660.000	660.000	»	660.000	»
Total pour la première section.....	132.215.000	86.167.977	+ 31.462.023	117.630.000	— 14.585.000
DEUXIÈME SECTION. — Investissements.....	2.960.000	»	+ 870.000	870.000	— 2.090.000
Totaux généraux.....	135.175.000	86.167.977	+ 32.332.023	118.500.000	— 16.675.000
II. — Autorisations de programme.....	960.000	»	870.000	870.000	— 90.000

A. — LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

1° *Les dépenses de personnel.*

Les dépenses de personnel passent de 15.611.317 F en 1964 à 17.602.665 F en 1965, enregistrant ainsi une progression de 1.991.348 F.

A concurrence de 1.802.976 F — soit 90 % de son montant — cette augmentation n'est que la conséquence de la traduction, en année pleine, des mesures intervenues en 1964 en faveur des personnels de l'Etat.

Le reliquat — soit 188.372 F — correspond à la création d'emplois techniques et administratifs rendus nécessaires par le programme de frappe des monnaies.

2° *Les charges sociales.*

En dehors des dépenses supplémentaires entraînées par la reconduction, en année pleine, des améliorations sociales réalisées en 1964, les dotations afférentes aux charges sociales ne sont augmentées que de 597.000 F pour permettre au Fonds spécial des retraites des ouvriers de l'Etat de faire face à ses obligations.

3° *Les dépenses de matériel.*

L'augmentation de 12.265.000 F constatée sur les dépenses de matériel se ventile ainsi qu'il suit :

— 10 millions de francs pour l'achat de métaux nécessaires à la fabrication des monnaies, et notamment pour l'achat d'argent destiné à la frappe des pièces de 10 F et de 5 F ;

— 2.200.000 F pour l'achat de flans ;

— 65.000 F constituant un ajustement, à la suite de l'augmentation des impôts fonciers et de la patente, de la dotation « impôts et taxes ».

4° *Le versement au budget général.*

Le versement au budget général, du fait de la réduction des recettes de l'établissement, sera, lui aussi, en diminution : 18.411.651 F au lieu de 48.016.774 F.

*

* *

B. — LES DÉPENSES EN CAPITAL

Les dépenses en capital seront moins élevées en 1965 qu'en 1964 : 870 millions de francs au lieu de 960 millions.

Cette dotation doit permettre :

— d'une part, à concurrence de 660.000 F, le renouvellement des matériels amortis ci-après désignés :

- une presse monétaire ;
- un étau limeur ;
- deux tours à charioter ;
- une fraiseuse universelle ;
- un tour automatique multibroche,

— d'autre part, à concurrence de 210.000 F, la réfection du dallage du péristyle d'entrée de l'Hôtel des Monnaies.

*
* *

A propos des dépenses en capital, votre Rapporteur se doit d'évoquer à nouveau la question de la construction, en province, d'une usine de fonderie et de laminage.

Les crédits nécessaires au démarrage de cette opération ont été demandés, pour la première fois, dans la loi de finances de 1960 ; mais depuis cette époque, le principe même de l'édification avait été remis en cause et le problème soumis à une Commission d'enquête constituée par le Ministre des Finances. Ce n'est que le 4 mai 1963 que l'avis de cette Commission a été connu. Un peu plus d'un mois après, le 25 juin 1963, la décision de construire cette nouvelle usine était définitivement prise.

A une question posée par votre Rapporteur, lors de la discussion du budget de 1964, il avait été répondu que des études, alors en cours, devaient permettre de déterminer *prochainement* le lieu d'implantation de cet établissement ainsi que les différents services qui devront y être transférés. Rien toutefois n'est encore commencé puisque, ainsi que l'a déclaré le Ministre des Finances au cours des débats de l'Assemblée Nationale, si les études sont effectivement terminées, le choix du lieu d'implantation de la nouvelle usine ne sera décidé que dans les jours qui viennent.

*
* *

CONCLUSIONS

Votre Commission des Finances n'ignore pas les difficultés de tous ordres qui peuvent retarder certaines opérations immobilières. Il n'en reste pas moins que, dans le cas de l'espèce, elle regrette le temps qui se sera écoulé entre l'inscription des premiers crédits budgétaires et le commencement des travaux qui demanderont quelque trois ans avant que ne sortent les premières fabrications.

En effet, ainsi que votre Rapporteur a pu le constater au cours de ses visites, l'établissement des Monnaies étouffe quai de Conti. De même l'usine de Beaumont-le-Roger dispose d'installations insuffisantes. Des ateliers trop anciens et trop exigus qu'il est difficile et très onéreux de moderniser ne permettent plus à l'Administration des Monnaies et Médailles de faire valoir comme il conviendrait, par une diminution des coûts de fabrication, la qualité de sa production.

Telle qu'elle se présente, la gestion de l'établissement n'appelle aucune critique et l'examen des pièces comptables qui ont été communiquées à votre Rapporteur montre tout le soin qui y est apporté. Mais, sur le plan technique, il faut lui donner les moyens d'aligner sa rentabilité sur la valeur de son personnel.

Votre Commission des Finances demande donc instamment que les travaux de la nouvelle usine démarrent le plus tôt possible afin que, dans quelques années, l'Administration des Monnaies et Médailles ait à sa disposition un outil digne d'elle et connaisse enfin le renouveau industriel, et partant financier, qui s'impose.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Finances vous propose l'adoption sans modification du budget annexe des Monnaies et Médailles pour 1965.